RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 B CLIM

Société à Responsabilité limitée au capital de 245 000 €

Siège social : ZI de La Bonde-6 rue Marcel Paul
91300 Massy

R C S EVRY : B 492 919 964

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(AGE du 31 mars 2024)

Fiduciaire Paris Ouest

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
inscrite au tableau de l' Ordre de Paris
et membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Siège social : 82, avenue André Morizet 92100 BOULOGNE

3BCLIM

Société à responsabilité limitée au capital de 245.000 euros

Siège social : 6, rue Marcel Paul, 91300 Massy

492 919 964 RCS EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DELA SOCIETE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision des Associés en date du 31 mars 2024 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composants l'actif social et le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthode comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

FD

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Votre gérance nous a informé de l'absence d'avantages particuliers et nos contrôles ne nous en ont révélé aucun.

Boulogne, le 15 mars 2024

FIDUCIAIRE PARIS OUEST
Florence DUTRIEUX
Commissaire à la transformation

